



Mondercange, le 01/10/2025

Dossier **EAU-AUT-24-1071**

suivi par : Paula VENTURA

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : **Réalisation d'un collecteur "bypass" pour les eaux usées longeant Mondercange, Foetz et Schiffange**

Requérant : **SCHROEDER & ASSOCIES**

pour le compte de : **Syndicat Intercommunal à Vocation Ecologique (SIVEC)**

Adresse - rue et N° :

- Localité : **MONDERCANGE**

Commune : **MONDERCANGE**

Réf. Dossier - EAU : **EAU-AUT-24-1071**

Date - d'affichage : **22/08/2025**

- d'enlèvement : **01/10/2025**

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 14/08/2025 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 22/08/2025 au 01/10/2025 inclusivement.

Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
le secrétaire communal,

le bourgmestre,



Guy ROSEN



Jeannot FURPASS